



OBJECTIF?

Soutenir des projets innovants et favoriser l'émergence accélérée d'entreprises leaders dans leur domaine à une envergure mondiale



Types D'ACTIONS?

Projets d'une valeur de **600k€ à 5M€**, portant sur :

Instruits par BPI France:

- Numérique
- Santé
- Sécurité & Cybersécurité
- French Fab

Instruits par l'ADEME :

- Transport et mobilité durable
- Agriculture innovante
- Innover pour la qualité des écosystèmes terrestres, aquatiques et marins
- Energies renouvelables, stockage et systèmes énergétiques



Projets de R&D amenant sur le marché des solutions et technologies innovantes

Investissement d'avenir

Concours d'innovation



ELIGIBILITE TEMPORELLE?

12 à 36 mois

DATE LIMITE?

13/03/2018



TAUX D'INTERVENTION

Sur l'assiette des coûts éligibles

Petites Entreprises : 45%

Moyennes Entreprises : 35%



Quelles DEPENSES?

- Frais de personnel
- Frais de fonctionnement (frais de mission inclus)
- Prestations externes (ex :sous-traitance)
- Dépenses indirectes (forfaitisées)
- Dépenses de tiers
- Frais d'amortissements
- Autres frais (ex : achats, consommables)

Présenter en HT!



BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

- Start-ups/TPME
 - PME



CRITÈRES DE SÉLECTION



- Caractère innovant et valeur ajoutée du projet
- Pertinence de l'action par rapport à l'objet du concours
- Impact économique en termes de retombées financières et d'emplois (retour sur investissements, marché potentiel, diffusion future de l'action...)
- Capacités financières du porteur : valeur des fonds propres égale au minimum à la subvention versée à chaque date de paiement
- Qualité du porteur et de son équipe
- Pertinence du projet face aux enjeux Ecologiques et Energétiques (caractère éco-conditionnel : efficacité énergétique, réduction des déchets, impacts sur la biodiversité...)